



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 février 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h05.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS (suppléant de M. André AVIS) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.3), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.1), Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 0.3), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI (jusqu'au 0.3), Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.4), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Braillans : M. Alain BLESSEMALLE Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD

Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON

Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.1) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ

La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Sébastien CUINET (suppléant de M. Hugues TRUDET)

Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.1) Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE

Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.1) Montfaucon : Mme Corinne PETER (suppléante de M. Pierre CONTOZ)

Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.3) Nancray : M. Vincent FIETIER

Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 4.2) Osselle : Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE

Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.3) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE

Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET

Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON

Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL Beure : M. Philippe CHANEY

Boussières : M. Bertrand ASTRIC Busy : M. Alain FELICE Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI

La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS

Noironte : M. Bernard MADOUX Pugey : M. Frank LAIDIE Vaire-Arcier : M. Charles PERROT

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, Y. DAHOU, C. DEVESA, M. EL YASSA, M. LEMERCIER, J. LEUBA (à partir du 1.1.1), S. JOLY, T. MORTON, M. OMOURI (à partir du 1.1.1), Y. POUJET, K. ROCHDI, B. ASTRIC, C. PREIONI (à partir du 1.1.1), C. PERROT.

Mandataires : J. GROSPERRIN, S. WANLIN, P. GONON, D. SCHAUSS, D. DARD, A. POULIN, B. FALCINELLA, A. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. MAILLOT, M. LOYAT, L. FAGAUT (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF, N. BODIN, D. JACQUIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J.N. BESANCON.

Délibération n°2016/003110

Rapport n°4.3 - Réalisation d'une étude « Diagnostic de l'éclairage public » pour les nouvelles communes adhérentes au Conseil en Energie Partagé (CEP) et demande de subventions

**Réalisation d'une étude « Diagnostic de l'éclairage public »
pour les nouvelles communes adhérentes au Conseil en Energie Partagé (CEP)
et demande de subventions**

Rapporteur : Françoise PRESSE, Vice-Présidente

Commission : Développement durable

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Plan Climat Air Énergie Territorial »	Montant de l'opération : 18 000 € part CAGB
Sous réserve du vote du BP 2016 et PPIF 2016-2020	

Résumé :

Dans le cadre du Plan Climat Énergie, le Grand Besançon souhaite aider les communes à réduire leur consommation d'énergie dans le domaine de l'éclairage public.

Il est proposé que le Grand Besançon aide les nouvelles communes adhérentes au service CEP à diagnostiquer leur installation d'éclairage public :

- en lançant une consultation pour la réalisation de ce diagnostic,
- en finançant ces diagnostics : les diagnostics sont subventionnés à 70 % par l'ADEME et la Région.

I. Contexte

Le Grand Besançon a voté son second Plan Climat Air Énergie Territorial le 17 juin 2015. Dans ce plan, la collectivité s'engage à devenir un territoire à énergie positive en 2050. Pour y parvenir, le territoire doit diviser sa facture énergétique par deux et développer les énergies renouvelables.

Après l'analyse des factures des communes adhérentes au service CEP, le Conseiller en Énergie Partagé, a mis en évidence le poids important des consommations relatives à l'éclairage public au sein des communes (37 % de la facture d'électricité).

Une première série de diagnostics a été réalisée pour 29 communes adhérentes au CEP. Ces diagnostics ont permis aux communes de sécuriser leur réseau d'éclairage public, de prévoir un plan de rénovation et de pratiquer l'extinction. Les économies réalisées dans les communes vont jusqu'à la baisse de 50 % de leur facture.

Un second poste de CEP va être mis à disposition des nouvelles communes adhérentes au service, et dans ce cadre, un diagnostic de leur éclairage public va leur être proposé.

Il est donc proposé que le Grand Besançon lance une consultation pour la réalisation de ce second diagnostic dans les communes du Grand Besançon (hors Besançon) afin qu'elles puissent réaliser les économies d'énergie préconisées dans ce diagnostic dans le domaine de l'éclairage public.

II. Proposition

Il est proposé que :

- le Grand Besançon lance une consultation (sous forme de marché à bons de commande) pour le diagnostic de 500 à 8 000 points lumineux,
- le Grand Besançon sollicite les subventions de l'ADEME et de la Région Franche-Comté à hauteur de 70 % du montant global de l'étude,
- le Grand Besançon prenne en charge le financement pour les communes adhérentes au service de Conseil en Énergie Partagé (CEP),
- les communes non adhérentes au service CEP financent, par le biais d'un fonds de concours, le reste à charge du Grand Besançon à hauteur de 50 %.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- diagnostic éclairage public : 90 000 € de 2016 à 2018,
- financements :
 - ADEME et Région : 63 000 €,
 - Communes non adhérentes au CEP : 9 000 €,
 - Grand Besançon : 18 000 €.

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- **prend connaissance de la démarche à engager et du budget prévisionnel de l'action relative à la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public pour les communes adhérentes au CEP,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :**
 - **solliciter les aides financières auprès de l'ADEME et de la Région,**
 - **signer tout document nécessaire pour la réalisation du projet.**

Pour extrait conforme,


Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

 **Préfecture du Doubs**
Contrôle de légalité
Reçu le 26 FEV. 2016